

## MesParcelles – API IFT Ministère

La page IFT (Intervention > Indicateur > IFT) offre le choix à l'utilisateur de solliciter l'API du Ministère pour l'exploitation et le millésime en cours.

Il est ainsi possible de faire un échange avec l'API\* IFT sur MAEC depuis 2015 et sur HVE depuis 2023.

\*API : interface logicielle qui permet de « connecter » un service à un autre afin d'échanger des données.

Un encadré apparaît en haut à droite de la page.

Y sont indiqués le référentiel de la campagne disponible avec sa date de publication.

Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaire (IFT)

Choix du type de calcul de l'IFT: MAEC (MAE depuis 2015)

IFT de type MAEC se base sur une dose de référence qui tient compte de la cible du traitement si celle-ci est précisée. Certains produits de biocontrôle (uniquement ceux (sous de la liste officielle du ministère) ne sont pas comptabilisés dans l'IFT et tout traitement de semence compte pour un IFT de 1.

Présentation: Toute l'exploitation

**Référentiel de la campagne disponible (publié le 21/06/2023)**

Souhaitez-vous des calculs avec signature électronique du ministère à partir d'interventions anonymes? (obligatoire pour certification) NON

Détail des parcelles sélectionnées : [Imprimer le tableau](#) [Imprimer détail par intervention](#) [Quantité de produits](#)

Type sélection	Parcelles	Surface	IFT Total	IFT Herbicide	IFT Hors Herbicide	IFT Fongicides / Bactéricides	Détail IFT Hors Herbicide			IFT non comptabilisé
							IFT Insecticides / Acaricides	IFT Autres	IFT Traitement de Sem...	IFT Biocontrôle *
bande tampon		0.35 ha	0	0	0	0	0	0	0	0
	REF régionales									
37 - parcelle n°14		0.35								
blé tendre hiver		47.9 ha	3.03	2.63	0.4	0.4	0	0	0	0
	REF régionales			1.95	4.04					
1 - parcelle n°8		17.49	3.03	2.63	0.4	0.4	0	0	0	0
2 - parcelle n°24		3.17	3.03	2.63	0.4	0.4	0	0	0	0
3 - parcelle n°25		2.26	3.03	2.63	0.4	0.4	0	0	0	0
7 - parcelle n°7		9.41	3.03	2.63	0.4	0.4	0	0	0	0

Par défaut, les calculs avec signature électronique du ministère sont paramétrés à NON, laissant ainsi la possibilité à l'utilisateur d'accepter ou non (cela apparaît en rouge lorsqu'une exploitation nécessite la certification du ministère).

Ce qui est envoyé étant la culture, la dose, le produit, le pourcentage de surface traitée et la cible si elle a été saisie. Il n'y a pas de lien avec la parcelle, ni avec l'exploitation.

En cas de référentiel indisponible, les calculs sont réalisés avec les données de MesParcelles, dans l'attente du référentiel du ministère (qui arrive parfois assez tardivement).

**Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaires (IFT)**

Choix du type de calcul de l'IFT: MAEC (MAE depuis 2015)

L'IFT de type MAEC se base sur une dose de référence qui tient compte de la cible du traitement si celle-ci est précisée. Certains produits de biocontrôle (uniquement ceux issus de la liste officielle du ministère) ne sont pas comptabilisés dans l'IFT et tout traitement de semence compte pour un IFT de 1.

Présentation: Toute l'exploitation

Référentiel de la campagne indisponible (les IFT sont donnés à titre indicatif avec les références de l'année précédente, en attente de publication par le ministère)

Souhaitez-vous des calculs avec signature électronique du ministère à partir d'interventions anonymes? OUI

Détail des parcelles sélectionnées: Imprimer le tableau, Imprimer détail par intervention, Quantité de produits

Type sélection	Parcelles	Surface	IFT Total	IFT Herbicide	IFT Hors Herbicide	IFT Fongicides / Bactéricides	Détail IFT Hors Herbicide			IFT non comptabilisé IFT Biocontrôle *
							IFT Insecticides / Acaricides	IFT Autres	IFT Traitement de Seme...	
✓	<b>orge hiver</b>	<b>47.9 ha</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	REF régionales									
✓	1 - parcelle n°6	17.49								
✓	2 - parcelle n°24	11.17								

## Déroulement du calcul

En passant le calcul à Oui, une pop-up demande confirmation.

**Information**

Vos interventions sont envoyées vers l'atelier de calcul IFT du Ministère de l'Agriculture.

Selon le nombre d'interventions, le calcul pourra prendre plusieurs minutes.

<https://alim.agriculture.gouv.fr/ift/>

Continuer Annuler

Tous les calculs sont alors envoyés vers l'API du ministère.

Un sablier indique alors que les calculs sont en cours pour les parcelles concernées.

**Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaires (IFT)**

Choix du type de calcul de l'IFT: MAEC (MAE depuis 2015)

L'IFT de type MAEC se base sur une dose de référence qui tient compte de la cible du traitement si celle-ci est précisée. Certains produits de biocontrôle (uniquement ceux issus de la liste officielle du ministère) ne sont pas comptabilisés dans l'IFT et tout traitement de semence compte pour un IFT de 1.

Présentation: Toute l'exploitation

Référentiel de la campagne disponible (publié le 21/06/2023)

Souhaitez-vous des calculs avec signature électronique du ministère à partir d'interventions anonymes? OUI

Des calculs IFT et signatures sont en cours de traitement. Revenez sur cette page dans quelques minutes.

Détail des parcelles sélectionnées: Imprimer le tableau, Imprimer détail par intervention, Quantité de produits

Type sélection	Parcelles	Surface	IFT Total	IFT Herbicide	IFT Hors Herbicide	IFT Fongicides / Bactéricides	Détail IFT Hors Herbicide			IFT non comptabilisé IFT Biocontrôle *
							IFT Insecticides / Acaricides	IFT Autres	IFT Traitement de Seme...	
✓	<b>bande tampon</b>	<b>0.35 ha</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	REF régionales									
✓	37 - parcelle n°14	0.35								
✓	<b>blé tendre hiver</b>	<b>47.9 ha</b>	<b>3.03</b>	<b>2.63</b>	<b>0.4</b>	<b>0.4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	REF régionales									
✓	1 - parcelle n°4	17.49	3.03	2.63	0.4	0.4	0	0	0	0
✓	2 - parcelle n°4	3.17	3.03	2.63	0.4	0.4	0	0	0	0
✓	3 - parcelle n°5	2.26	3.03	2.63	0.4	0.4	0	0	0	0
✓	7 - parcelle n°2	9.63	3.03	2.63	0.4	0.4	0	0	0	0

Un rafraîchissement de la page est nécessaire au bout de quelques instants pour voir les résultats.

## Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaire (IFT)

Choix du type de calcul de l'IFT: MAEC (MAE depuis 2015)

IFT de type MAEC se base sur une dose de référence qui tient compte de la cible du traitement si celle-ci est précisée. Certains produits de biocontrôle (uniquement ceux sous de la liste officielle du ministère) ne sont pas comptabilisés dans l'IFT et tout traitement de vermine compte pour un IFT de 1.

Présentation: Toute l'exploitation

Référentiel de la campagne disponible (publié le 21/06/2023)

Souhaitez-vous des calculs avec signature électronique du ministère à partir d'interventions anonymes? (obligatoire pour certification) OUI

Tous vos IFT sont calculés avec signature.

Type sélection	Parcelles	Surface	IFT Total	IFT Herbicide	IFT Hors Herbicide	IFT Fongicides / Bactéricides	IFT Insecticides / Acaricides	IFT Autres	IFT Traitement de Seme...	IFT non comptabilisé
bande tampon	REF régionales	0.35 ha	0	0	0	0	0	0	0	0
37 - parcelle n°14		0.35								
blé tendre hiver	REF régionales	47.9 ha	3.03	2.63	0.4	0.4	0	0	0	0

Le calcul se déroule ensuite automatiquement dès la saisie d'une intervention ou de sa modification.

Le choix opéré en haut de page se recopie ensuite au passage de campagne.

Si finalement, vous ne souhaitez plus utiliser la certification du ministère. Vous modifiez votre choix en haut de page, en indiquant 'Non'. Les calculs sont alors refaits avec la méthode habituelle MesParcelles (identique à celle du ministère) et les signatures sont retirées des éditions.

### Principe de la file d'attente

Lors de l'envoi à l'API du ministère, les intrants sont envoyés successivement. On évite ainsi de les envoyer tous en même temps pour ne pas saturer nos serveurs et celui du ministère.

En cas de problème, l'erreur de transmission est signalée par des symboles 'Wifi'.

Dans ce cas, dans l'attente du retour du ministère, le calcul se fait automatiquement avec MesParcelles pour votre évaluation.

Référentiel de la campagne disponible (publié le 21/06/2023)

Souhaitez-vous des calculs avec signature électronique du ministère à partir d'interventions anonymes? (obligatoire pour certification) OUI

Des calculs IFT et signatures sont en cours de traitement. Revenez sur cette page dans quelques minutes.

Des erreurs de transmission ont été détectées. En l'attente, l'IFT est calculé sans signature.

Relancer la transmission

Selon le symbole face à la parcelle concernée, on peut distinguer celles où le calcul est en attente de transmission (pastille wifi orange), de celles où le calcul est en échec (pastille wifi rouge au bout de 10 tentatives).

<input checked="" type="checkbox"/>	12 - parcelle n°1	0.49
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>maïs fourrage</b>	<b>57.31 ha</b>
<i>REF régionales</i>		
<input checked="" type="checkbox"/>	4 - parcelle n°3	51.43
<input checked="" type="checkbox"/>	14 - parcelle n°11	5.88
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>orge hiver</b>	<b>9.86 ha</b>
<i>REF régionales</i>		
<input checked="" type="checkbox"/>	6 - parcelle n°1	10

En cas de pastille wifi Orange, il est possible de relancer le calcul soi-même, et donc plus rapidement, la transmission.

#### Référentiel de la campagne disponible (publié le 21/06/2023)

Souhaitez-vous des calculs avec signature électronique du ministère à partir d'interventions anonymes?

 Des calculs IFT et signatures sont en cours de traitement. Revenez sur cette page dans quelques minutes.

 Des erreurs de transmission ont été détectées. En l'attente, l'IFT est calculé sans signature.



Cela est également possible en cas de pastille wifi rouge.

## Editions

Il est bien sûr possible de sortir la même édition avec ou sans signature électronique (« Imprimer le détail par intervention » ou par menu Document).

#### Référentiel de la campagne disponible (publié le 21/06/2023)

Souhaitez-vous des calculs avec signature électronique du ministère à partir d'interventions anonymes?

 Tous vos IFT sont calculés avec signature.

Détail des parcelles sélectionnées :

Imprimer le tableau

Imprimer détail par intervention

Quantité de produits

La signature apparaît alors sous la forme d'un lien hypertexte.

**blé tendre hiver**

Parcelle : parcelle n°2 - Surface : 9.63 ha - Ilot N° : 7

Date	Segment	Produit	Pourcent. Surf. Traitée (%)	Dose appliquée	Dose de référence	IFT herbicide	IFT hors herbicide	IFT Total	Non comptabilisé IFT Biocontrôle	Signature
18/10/22	Herbicide s	RESUM	100	2,0 L/ha	2.500 L/ha	0.80	0.00	0.80	0.00	N° 4560
28/10/22	Herbicide s	VOLTAGE SC	100	0.55 L/ha	0.600 L/ha	0.92	0.00	0.92	0.00	N° 4560
20/03/23	Herbicide s	HARMONY M SX (SYNGENTA)	100	0.05 Kg/ha	0.150 Kg/ha	0.33	0.00	0.33	0.00	N° 4560
04/05/23	Herbicide s	AXIAL PRATIC	100	0.7 L/ha	1.200 L/ha	0.58	0.00	0.58	0.00	N° 4581
22/05/23	Fong. / Bact.	DIADEM	100	0.6 L/ha	1.500 L/ha	0.00	0.40	0.40	0.00	N° 4588
<b>Total</b>						<b>2,63</b>	<b>0,40</b>	<b>3,03</b>	<b>0,00</b>	



Un clic sur le lien renvoie vers le lien du ministère avec les informations principales, l'IFT du traitement et la date de certification en bas à droite.

IFT  
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

ACCUEIL CALCUL IFT ESPACE PARTENAIRE

Campagne 2022/2023

Culture : Blé  
 Traitement : Traitement champ herbicides  
 Numéro AMM : 2130140

Dose appliquée : 2 L/HA  
 Dose de référence : 2.5 L/HA  
 Surface traitée : 100 %

**IFT DU TRAITEMENT**

**0.8**

Sur segment Herbicides

Cible non renseignée ou absence de dose de référence pour la cible renseignée. La dose de référence à la culture a été appliquée dans le calcul de l'IFT de votre traitement.

Certifié le 05/10/23 à 09:15

Pour celles qui veulent l'utiliser via l'impression du document, c'est un système de QR code qui est proposé.

Il suffit de scanner le QR code à l'aide de son téléphone.



Cela renvoie vers le même page du ministère.

 Les légendes sont rappelées en bas de document.

**mes parcelles** Bilan de l'IFT MAEC  
 l'accélérateur de performance **Détail par interventions 05/10/2023**  
 Année de récolte 2023

Exploitation :	TOURBE BENJAMIN
Commune :	ANGERS
N° Siret :	44933448500027
Pacage :	049003917

Date	Insect. / Acar.	BORAVI WG	100	1.2 Kg/ha	1.500 Kg/ha	0.00	0.80	0.80	0.00	N°
03/01/23	Herbicide s	PROPYZAFLA SH	100	1.5 L/ha	1.875 L/ha	0.80	0.00	0.80	0.00	N° 4602
15/03/23	Insect. / Acar.	SPARK	100	0.07 L/ha	0.075 L/ha	0.00	0.93	0.93	0.00	N° 4608
<b>Total</b>						<b>1,90</b>	<b>1,73</b>	<b>3,63</b>	<b>0,00</b>	

-  : Absence d'IFT de référence
  -  : Des calculs et signatures sont en cours de traitement
  -  : Des erreurs de transmission ont été détectées. En l'attente, l'IFT est calculé sans signature
- Signature : Elle est accessible en cliquant directement sur le n° en bout de ligne, ou en scannant le QRCode de même n° situé sous la parcelle

**maïs fourrage**

Parcelle : parcelle n°11 - Surface : 5.88 ha - Ilot N° : 14

Date	Segment	Produit	Pourcent. Surf. Traitée (%)	Dose appliquée	Dose de référence	IFT herbicide	IFT hors herbicide	IFT Total	Non comptabilisé IFT Biocontrôle	Signature
03/04/23	Autres	SLUXX HP	75	1.737 kg/ha	7.000 kg/ha	0.00	0.00	0.00	0.18	
03/05/23	Herbicide s	ABAK	100	0.5 kg/ha		1.00	0.00	1.00	0.00	N° 34561
03/06/23	Herbicide s	MILAGRO	100	1.0 L/ha	1.500 L/ha	0.67	0.00	0.67	0.00	N° 34562
<b>Total</b>						<b>1,67</b>	<b>0,00</b>	<b>1,67</b>	<b>0,18</b>	

Parcelle : parcelle n°3 - Surface : 51.43 ha - Ilot N° : 4

Date	Segment	Produit	Pourcent. Surf. Traitée (%)	Dose appliquée	Dose de référence	IFT herbicide	IFT hors herbicide	IFT Total	Non comptabilisé IFT Biocontrôle	Signature
03/04/23	Autres	SLUXX HP	25	1.737 kg/ha	7.000 kg/ha	0.00	0.00	0.00	0.06	
03/05/23	Herbicide s	ABAK	50,01	0.5 kg/ha		0.50	0.00	0.50	0.00	
03/06/23	Herbicide s	MILAGRO	100	1.0 L/ha	1.500 L/ha	0.67	0.00	0.67	0.00	N° 34564
<b>Total</b>						<b>1,17</b>	<b>0,00</b>	<b>1,17</b>	<b>0,06</b>	

Lors de l'édition via le menu Documents, il est possible de choisir avec ou sans QR code.

**Impressions**

**Détail IFT par intervention**

Type de sélection: Cultures

Choix: Toutes les cultures x

Type de calcul IFT: MAEC

Présentation: Exploitation

Regroupement: Tous les regroupements

**Avec Qrcode:**  OUI  NON

Format: NON

  